



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organes humains

Question écrite n° 58234

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations formulées par la fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT) à l'égard de l'évolution inquiétante des transplantations dans notre pays. En effet, la France enregistre des résultats très décevants puisqu'elle comptabilise seize prélèvements d'organes par millions d'habitants, contre par exemple trente-deux en Espagne, alors que notre pays a été pendant plusieurs décennies pionnier dans ce domaine. A l'occasion de sa conférence de presse, la 22 juin 2000, à l'Etablissement français des greffes, Mme Aubry avait pris acte de cette situation et avait avancé plusieurs pistes de réflexion. Elle avait ainsi reconnu que la cause principale du manque de greffons était dûe en partie à un manque de moyens humains et financiers de l'hôpital public ainsi que de motivation du corps médical. Pour y remédier, elle avait notamment déclaré qu'elle allait sensiblement renforcer les moyens de coordination dans les établissements de santé en créant quarante postes de coordonnateurs hospitaliers de prélèvements. Pour améliorer le caractère insuffisant du fichier des volontaires au don de moelle osseuse français, il a été proposé d'augmenter dans un premier temps la taille du fichier à raison de 10 000 donneurs par an sur les trois prochaines années. Enfin s'agissant de la demande qui tient à coeur à l'ADOT d'instaurer une journée nationale du don d'organes pour sensibiliser l'opinion publique, cette idée avait été évoquée et la date du 22 juin avait été proposée. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement en l'espèce et de lui préciser quelles ont été les suites réservées à ces déclarations d'intentions.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58234

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1192